



CONTRAT VIDE-GRENIER DU 20 SEPTEMBRE 2026

A retourner, accompagné du **paiement de la réservation**, de la photocopie **recto-verso** de la carte d'identité et de l'attestation sur l'honneur jointe au contrat à :

Tous en rythme, 14 B rue du mont Chatelard 42800 TARTARAS.

Tout dossier **complet** déposé au plus tard le 16 septembre 2026 sera considéré comme validé aucune confirmation ne sera envoyée.

Entre :

Demeurant à :

Tel. : Adresse mail :

D'une part,

Et l'association TOUS EN RYTHME- Danse et Gym- DARGOIRE-TARTARAS

14B rue du Mont Chatelard 42800 TARTARAS

Représentée par Mr Gilles ODIN, Président

D' autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

L'association TOUS EN RYTHME s'engage à louer un emplacement sur la commune de TARTARAS le :

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026 DE 6h00 A 18h00.

TARIFS et réservation :

TARIFS : 6 € les 2 mètres linéaires, minimum et/ou 10 € les 4 mètres linéaires, Formule repas 7€ / Personne

Prix	Nombre souhaité	Prix unitaire	Total en €
Stand 2 mètres linéaires		6€	
Stand 4 mètres linéaires		10 €	
Formule repas / Personne (Hot dog + Boisson + Frite)		7 €	
Total global ➡			

Le chèque est à établir à l'ordre de Tous en rythme. Merci d'y indiquer au verso le nom de l'exposant, si différent du nom du payeur.

Commentaires (vœu d'emplacement, voiture...dans la limite du possible) :



Règlement du vide-grenier :

- Le paiement est à effectuer lors de la réservation.
- Cas de non-remboursement :
 - En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.
 - La manifestation aura lieu même en cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.
 - Si vous arrivez après 8 h merci de nous le signaler car passé ce délai, l'emplacement sera redistribué et non remboursé.
- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

L'association TOUS EN RYTHME décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents. Ce vide-grenier n'est ouvert qu'aux particuliers qui s'engagent à ne vendre que des objets usagés. Tous les renseignements fournis engagent la seule responsabilité du déclarant.

Ce présent contrat confère à chaque participant une autorisation individuelle d'occuper le domaine public, du fait que le Service de la Règlementation des foires et marchés ait accordé à l'association TOUS EN RYTHME une autorisation globale dont elle bénéficie en tant qu'organisatrice de la manifestation.

L'exposant s'engage à ramener tous les invendus et à nettoyer son emplacement à la fin du vide-grenier. Seul, des poubelles dites « ménagères » seront à disposition. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Pour l'association Tous en Rythme,

MR ODIN GILLES, Président

Pour l'adhérent,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e) (nom/prénom) :

Né(e) le : à :

Domicilié(e) (adresse complète) :

.....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : le :

SIGNATURE: